

**5 – Autorisation donnée à Madame le Maire de céder par voie d'enchères le véhicule Renault Master immatriculé 1472 QK 94 avec caisse et groupe froid inutilisé et de signer l'ensemble des documents afférents à cette vente**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2023 approuvant le contrat de mandat et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne avec la société AGORASTORE,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 juillet 2021 autorisant Madame le Maire à décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 euros,

Vu le rapport de présentation,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale – Finances du 9 février 2026,

Considérant le souhait de la commune de favoriser le réemploi notamment de ses biens et de ses véhicules par leur mise en vente,

Considérant qu'il convient d'autoriser Madame le Maire à procéder à la cession du véhicule Renault Master d'un montant supérieur à 4.600 euros et de signer tous les documents afférents à cette vente,

**Délibère**

**Article unique**

Autorise Madame le Maire à céder par voie d'enchères le véhicule Renault MASTER immatriculé 1472 QK 94 avec caisse et groupe froid inutilisé d'un montant supérieur à 4.600 euros et à signer tous les documents afférents à cette vente.

Pour extrait conforme,  
Le Maire



Marie France PARRAIN

Le Secrétaire de séance

Romain MARIA

**Délibération affichée le : 16.02.2026**

**Délibération adoptée par :**

**44 voix pour**

**00 voix contre**

**00 abstention(s)**

**00 ne prenant pas part au vote**

Accusé de réception en préfecture  
094-219400462-20260211-DEL05ST110226-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2026  
Date de réception préfecture : 13/02/2026

**Nombre de Membres**

Composant le Conseil Municipal : 45  
En exercice : 45  
Présents à la séance  
Ou représentés : 44

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

-----  
**EXTRAIT**

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**SESSION ORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 février à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Marie France PARRAIN, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 4 février 2026, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

Mme PARRAIN, Maire,  
M. CAPITANIO, M. BARNOYER, Mme HERVÉ, M. CHAULIEU, Mme HARDY,  
M. BORDIER, Mme BEYO, M. MARIA

***Adjoints au Maire***

Mme VIDAL, MM. SAMBA, HERBILLON, LEJEUNE, Mmes CHAPTAL, YVENAT, DELESSARD, HERMOSO, PAIRON, MM. FRESSE, FRANCINI, Mme SOUBABERE, M. TURPIN, Mme DOUIS, MM. DELEUSE, MAROUF, Mme PHILIPONET, M. TENDIL, Mme LEYDIER, MM. SIMEONI, BALLERINI, Mme LATOUR, MM. HUGON, BOUCHÉ, Mme PANASSAC, M. MAUBERT

***Conseillers Municipaux*****Absents représentés :**

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme PEREZ, ayant donné mandat à M. CAPITANIO

M. CADEDDU, ayant donné mandat à Mme HERVÉ jusqu'à la question n°3

M. REMINIAC, ayant donné mandat à Mme BARNOYER

Mme FRANCKHAUSER, ayant donné mandat à Mme HARDY

M. MONFORT, ayant donné mandat à M. MARIA

Mme VINCENT, ayant donné mandat à Mme CHAULIEU

M. LEFEVRE, ayant donné mandat à M. BORDIER

M. GORDE-GROSJEAN, ayant donné mandat à Mme BEYO jusqu'à la question n°1

M. BETIS, ayant donné mandat à Mme PANASSAC

**Absente :**

Mme LE ROUX

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. MARIA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures.

Accusé de réception en préfecture  
094-219400462-20260211-DEL05ST110226-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2026  
Date de réception préfecture : 13/02/2026